

LE PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

PROJET DE LOI
AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE BANGUI
INSTITUANT UNE ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE, ADOPTE LE 14 DECEMBRE 2015 A BAMAKO

Adopté par le Gouvernement

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de Bangui instituant une organisation africaine de la propriété intellectuelle, adopté le 14 décembre 2015 à Bamako.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 31 juillet 2019



[Signature]
Selom Komi KLASSOU